

## AVIS DE RECRUTEMENT

### AGENT RECENSEUR / AGENTE RECENSEUSE

*CDD de 2 mois (janvier et février 2020)*

**5 Postes à pourvoir**

#### 1/ PERIODE DE TRAVAIL

##### Début janvier :

- environ 5 jours de travail comportant 2 séances de formation obligatoires et, entre ces séances, le repérage des adresses à recenser.

##### Du 3<sup>ème</sup> jeudi de janvier (soit le 16/01/20) jusqu'à la fin de la collecte :

- Disponibilité quotidienne y compris le samedi,
- Large amplitude dans les horaires,
- Pas de congés pendant toute la période de collecte (en particulier, prêter attention à la disponibilité effective pendant les congés scolaires)

#### 2/ DESCRIPTIF DES TÂCHES A REALISER

- Se former aux concepts et aux règles du recensement,
- Effectuer la tournée de reconnaissance : repérer l'ensemble des adresses du district et les faire valider par le coordonnateur,
- Déposer des documents du recensement et inciter les habitants à répondre par internet,
- Suivre l'avancement de la collecte et notamment les réponses par internet,
- Pour les réponses papier, récupérer les questionnaires complétés par les habitants dans les délais impartis,
- Relancer avec l'aide du coordonnateur communal, les habitants qui n'ont pas pu être joints ou qui n'ont pas répondu dans les délais impartis,
- Rendre compte de l'avancement de son travail,
- Restituer en fin de collecte les documents.

#### 3/ PROFIL RECHERCHE

- **Aptitudes relationnelles,**
- **Grande disponibilité** (être en capacité de se rendre dans toutes les adresses à différentes heures de la journée, du lundi au samedi),
- **Confidentialité, discrétion et neutralité,**
- **Capacité à assimiler les concepts** (apprendre les règles en matière de recensement de la population, détaillées lors de sa formation),
- **Être à l'aise avec l'informatique** (avoir une connaissance minimale du média, et maîtriser l'usage des SMS sur téléphone portable),
- **Être ordonné, méthodique et rigoureux,**
- **Posséder un téléphone portable, et un véhicule.**

#### 4/ REMUNERATION

- Selon le nombre d'enquêtes réalisées,
- Indemnité kilométrique.